



## **INSTRUMENT DE RATIFICATION**

**de l'Accord général de coopération entre le Gouvernement de la République de Guinée et le Gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite**

**Au nom du Gouvernement de la République ;**

**Nous**, Professeur Alpha CONDE, Président de la République de Guinée ;

**Vu** la Constitution ;

**Prenant acte** de la signature à Ryad (Royaume d'Arabie Saoudite), le 15 mars 2006 par le Gouvernement de la République de Guinée, de l'Accord Général de Coopération ;

**Considérant** les intérêts mutuels pouvant découler du renforcement de cette coopération dans les domaines économique, commercial, d'investissement didactique, scientifique, technique, culturel, médiatique, touristique, juvénile et sportif entre les deux pays ;

**Désireux** de renforcer les liens d'amitié existant entre les deux pays, de raffermir les relations historiques entre les deux peuples, de promouvoir et de soutenir la coopération bilatérale dans divers domaines ;

**Désireux également** d'encourager et de faciliter les investissements de leurs ressortissants dans tous les domaines autorisés par les législations nationales des deux pays ;

**Reconnaissant** que pour atteindre cet objectif et conformément au système du commerce international, les deux parties contractantes appliqueront le mode de **traitement de la Nation la plus favorisée** dans le libre échange entre les deux Etats ;

**Déclarons** que cet Accord est ratifié et promulgué conformément aux dispositions de la loi L/2013/042/CNT du 09 janvier 2013 ;

**Certifions** qu'il sera scrupuleusement et strictement respecté dans chacune et toutes ses dispositions.

**En foi de quoi**, le présent Instrument de ratification a été établi, revêtu du Sceau de la République de Guinée.

Fait à Conakry, le 24 janvier 2014

Professeur Alpha CONDE

**Président de la République de Guinée**  
**Chef de l'Etat**





## **INSTRUMENT DE RATIFICATION**

**de l'Accord général de coopération entre le Gouvernement de la République de Guinée et le Gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite**

**Au nom du Gouvernement de la République ;**

**Nous**, Professeur **Alpha CONDE**, Président de la République de Guinée ;

**Vu la Constitution ;**

**Prenant acte** de la signature à Ryad (Royaume d'Arabie Saoudite), le 15 mars 2006 par le Gouvernement de la République de Guinée, de l'Accord Général de Coopération ;

**Considérant** les intérêts mutuels pouvant découler du renforcement de cette coopération dans les domaines économique, commercial, d'investissement didactique, scientifique, technique, culturel, médiatique, touristique, juvénile et sportif entre les deux pays ;

**Désireux** de renforcer les liens d'amitié existant entre les deux pays, de raffermir les relations historiques entre les deux peuples, de promouvoir et de soutenir la coopération bilatérale dans divers domaines ;

**Désireux également** d'encourager et de faciliter les investissements de leurs ressortissants dans tous les domaines autorisés par les législations nationales des deux pays ;

**Reconnaissant** que pour atteindre cet objectif et conformément au système du commerce international, les deux parties contractantes appliqueront le mode de **traitement de la Nation la plus favorisée** dans le libre échange entre les deux Etats ;

**Déclarons** que cet Accord est ratifié et promulgué conformément aux dispositions de la loi L/2013/042/CNT du 09 janvier 2013 ;

**Certifions** qu'il sera scrupuleusement et strictement respecté dans chacune et toutes ses dispositions.

**En foi de quoi**, le présent Instrument de ratification a été établi, revêtu du Sceau de la République de Guinée.

Fait à Conakry, le 24 janvier 2014

**Professeur Alpha CONDE**

**Président de la République de Guinée**  
**Chef de l'Etat**